



NOTICE ANNUELLE

**Pour l'année fiscale se terminant le
31 décembre 2016**

SAVARIA CORPORATION

**4350, autoroute Chomedey
Laval (Québec) H7R 6E9**

20 mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.....	3
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	3
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS.....	4
APERÇU DES ACTIVITÉS.....	6
A. Accessibilité.....	6
B. Véhicules adaptés.....	8
FACTEURS DE RISQUES.....	9
DIVIDENDES.....	13
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS.....	13
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	14
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	14
PROMOTEURS.....	17
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	18
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	18
CONTRATS IMPORTANTS.....	19
INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	19
COMITÉ D'AUDIT.....	19
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	20
ANNEXE A: CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT.....	21

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans la présente notice annuelle et dans le rapport de la direction pour 2016 constituent des déclarations prospectives qui sont fondées sur les croyances des gestionnaires et les informations actuellement disponibles aux gestionnaires, ainsi que sur un certain nombre d'hypothèses faites par la direction sur des événements futurs. L'utilisation de mots tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « s'attendre à », « peut », « estimer », « continuer », « avoir l'intention », et autres expressions similaires, sont destinées à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations sont destinées à exprimer des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives. La direction croit que les attentes exprimées par ces déclarations sont fondées sur des hypothèses raisonnables, mais aucune assurance ne peut être donnée que ces attentes s'avéreront. On ne peut se fier aux déclarations prospectives qu'en ayant cette mise en garde à l'esprit.

Les déclarations prospectives dans cette notice annuelle comprennent, mais ne sont pas limitées à, des déclarations à l'égard de dépenses en immobilisations futures, y compris le montant et la nature de ces dépenses, les fluctuations monétaires, la stratégie commerciale, y compris l'intégration des acquisitions, l'expansion et la croissance de l'entreprise et de ses activités, y compris la part de marché et la position de la société, et d'autres sujets reliés. Les résultats réels de la société pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives à la suite de risques, incertitudes et hypothèses qui sont difficiles à prédire, y compris la conjoncture économique générale, les conditions commerciales, l'évaluation erronée de la valeur des acquisitions, des fluctuations du marché des changes ou des taux d'intérêt, l'accroissement de la concurrence, le manque de personnel de gestion qualifié et d'employés clefs, l'évolution de la technologie et d'autres facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la société. La liste de ces facteurs ne devrait pas être exhaustive et les lecteurs devraient également tenir compte des éléments déclarés dans la rubrique « Facteurs de risques » dans la présente notice annuelle. Sauf si requis par la loi applicable en valeurs mobilières, les gestionnaires ne sont soumis à aucune obligation d'actualiser ou de réviser les déclarations prospectives. Ces déclarations ne reflètent des informations valides qu'à la date de la présente notice annuelle.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

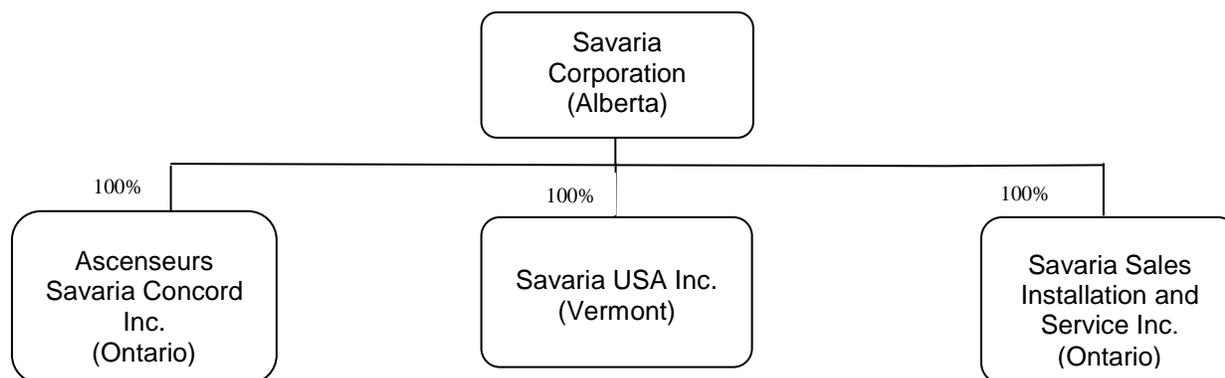
Constitution de l'émetteur

Savaria Corporation (« **Savaria** » ou la « **société** ») a été constituée par certificat de constitution émis en vertu des dispositions de la *Business Corporations Act* (Alberta) le 25 octobre 1999. Les statuts de la société ont été modifiés par le certificat de modification daté du 18 janvier 2000, pour supprimer les dispositions de société privée y compris les restrictions à la revente. Les statuts ont été modifiés de nouveau par un certificat de modification daté du 25 juillet 2000, pour consolider les actions émises et en circulation. Un certificat de modification daté du 21 décembre 2001 a modifié le nom de la société pour devenir « Savaria Corporation », et a créé une série « A » d'actions privilégiées de premier rang et a permis que les réunions des actionnaires se tiennent à l'extérieur de la province de l'Alberta; ces modifications ont été reformulées par un certificat de modification et d'enregistrement des statuts en date du 4 janvier 2002. Toutes les actions privilégiées de premier rang de série « A » précédemment émises et en circulation ont été converties en actions ordinaires en juin 2005 et aucune action privilégiée de premier rang de série « A » n'est actuellement émise et en circulation.

Le siège social de la société est situé au 4350, autoroute Chomedey, Laval (Québec), H7R 6E9, et son siège d'enregistrement est situé au troisième étage, 14 505 Bannister Road SE, Calgary (Alberta), T2X 3J3.

Relations entre sociétés

L'organigramme qui suit présente la société et ses principales filiales, celles dont les actifs représentent 10 % ou plus de l'actif consolidé de la société au 31 décembre 2016 ou dont les revenus représentent plus de 10 % du revenu consolidé de la société. L'organigramme présente les juridictions de constitution et les pourcentages de droits de vote détenus au 31 décembre 2016.



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

Trois ans d'histoire

2014

En avril 2014, la société a conclu un placement privé par prise ferme de 5,75 millions d'unités au prix de 3,25 \$ par unité, lui rapportant un encaissement net de 17,5 millions \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription donnant le droit à son porteur de souscrire une action ordinaire supplémentaire de Savaria au prix d'exercice de 4,25 \$. Ces bons de souscription expirent le 15 avril 2017.

En septembre 2014, la société a acquis les actifs opérationnels de Silver Cross. Par le biais de cette acquisition, elle exploite un réseau de franchisés par lequel est vendu de l'équipement d'accessibilité neuf et recyclé, et un programme d'identification de prospects par lequel sont distribués les noms de clients potentiels à plus de 100 affiliés en Amérique du Nord. Ceci lui a permis d'accroître ses références obtenues par Internet de 3 500 à 10 500 par année.

En 2014, la commercialisation du nouveau siège pour escaliers courbes *Stairfriend*, développé en 2013, a pris son envol. Également, le développement d'un nouveau siège pour escaliers droits, le *K2*, a débuté.

Dans le secteur *Véhicules adaptés*, une nouvelle fourgonnette basée sur le châssis du *Ram ProMaster* a aussi été développée; ce véhicule permet de transporter jusqu'à sept passagers, dont trois en fauteuil roulant.

2015

En mai 2015, la société a conclu un placement privé par prise ferme de 2,875 millions d'actions ordinaires au prix de 5,00 \$ par action, lui rapportant un encaissement net de 13,5 millions \$.

Au début d'août 2015, les activités de recherche et développement d'un nouveau produit complémentaire, un lève-patient, ont débuté à Magog (Québec); la commercialisation était prévue pour août 2016.

En août 2015, dans le but d'augmenter sa capacité de conversion de véhicules, Savaria a acquis un immeuble de 57 000 pieds carrés à Laval (Québec).

Au troisième trimestre de 2015, la société a acquis les actifs de trois franchises Silver Cross situées dans les villes d'Ottawa, de St. Catharines et de Toronto, en Ontario; ceux-ci s'ajoutent au magasin corporatif situé à Oakville, en Ontario. Savaria poursuit ainsi sa stratégie consistant à opérer des magasins corporatifs dans les principaux marchés canadiens afin de répondre aux besoins de mobilité de la population vieillissante, tout en agissant à titre de franchiseur dans les autres marchés. Également au troisième trimestre de 2015, le nouveau siège pour escaliers droits *K2* a été mis en marché.

2016

2016 a été une année marquante, entre autres pour le secteur *Véhicules adaptés*. En début d'année, le siège social, le groupe de ventes directes et l'usine de conversion de véhicules de Van-Action ont aménagé dans le nouvel immeuble de Laval. Opérationnelle en février 2016, la nouvelle usine a réussi à produire à un rythme supérieur à sa capacité maximale prévue dès mars 2016. En mai, la société a conclu l'acquisition de la division automobile de *Shoppers Home Health Care*. Cette transaction a permis d'ajouter des points de vente pour les conversions de véhicule à Victoria et Vancouver (CB), à Edmonton et Calgary (AB) et à London et Waterloo (ON). Afin de s'ajuster à la demande grandissante, des investissements ont été faits à la nouvelle usine de Laval et ont permis de doubler la capacité de production originale dès la fin de 2016. Cette année a aussi été le berceau du développement de deux nouveaux produits basés sur la plate-forme de la *Chrysler Pacifica*: une fourgonnette à accès latéral et une à accès arrière. Ces véhicules ont été dévoilés en février 2017 et seront disponibles à la fin du deuxième trimestre de 2017.

En juin, la société a complété un placement privé par prise ferme de 2,6 millions d'actions à 7,80 \$ par action lui rapportant un encaissement net de 19,1 millions \$.

Dans le secteur *Accessibilité*, la commercialisation d'un nouveau produit a débuté en septembre 2016; il s'agit du lève-patient *Monarch*. Les activités de recherche et développement se poursuivent à Magog (Québec), afin d'élargir cette nouvelle gamme de produits.

Depuis septembre 2016, le titre de Savaria fait partie de l'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX.

Enfin, en novembre 2016, la famille Bourassa a complété un placement secondaire de 1,75 million d'actions de Savaria à 11,34 \$ par action.

En février 2017, la société a acquis les actifs de *Premier Lifts, Inc.*, un important distributeur d'ascenseurs de la région de Baltimore-Washington et client de longue date de Savaria.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Savaria Corporation est un des chefs de file nord-américains de l'industrie de l'accessibilité. Elle offre des solutions aux personnes à mobilité réduite afin de les aider à regagner leur mobilité et leur liberté. La diversité de sa gamme de produits, l'une des plus vastes sur le marché, inclut des sièges d'escaliers, des plates-formes élévatrices, des lève-patient, des ascenseurs résidentiels et commerciaux et la conversion et l'adaptation de véhicules. Les opérations de Savaria en Chine ont connu une croissance importante et la collaboration de cette dernière avec les autres usines en sol canadien accroît son avantage concurrentiel dans le marché. La société, dont le siège social et une usine de conversion de véhicules sont situés à Laval (Québec) dans un immeuble de 57 000 pieds carrés, compte également une usine de 125 000 pieds carrés à Brampton (Ontario) et de 75 000 pieds carrés à Huizhou (Chine), ainsi que 11 bureaux de vente et magasins de vente au détail à travers le Canada.

La société gère ses activités en fonction de deux secteurs opérationnels : *Accessibilité* et *Véhicules adaptés*. Ces secteurs sont structurés en fonction des segments de marché qu'ils desservent.

Pour l'exercice 2016, 51 % des revenus totaux de Savaria ont émané des États-Unis, 42 % du Canada et la balance de 7 % de l'extérieur de l'Amérique du Nord.

A. Accessibilité

Aperçu des activités

Le secteur *Accessibilité* conçoit, fabrique, distribue et installe des équipements d'accessibilité tels que des sièges pour escaliers droits et courbes, des plates-formes élévatrices verticales et inclinées, ainsi que des ascenseurs résidentiels et commerciaux. En septembre 2016, un lève-patient s'est ajouté à la gamme de produits; il a été développé et est fabriqué à l'usine de Magog (Québec). Tous les autres produits sont manufacturés, assemblés et personnalisés à l'usine de Brampton (Ontario), et sont offerts par le biais d'un réseau comptant quelque 300 détaillants actifs, lesquels sont principalement situés en Amérique du Nord. L'usine de Huizhou (Chine) est le principal fournisseur de pièces et composantes de l'usine de Brampton; elle effectue aussi des assemblages ainsi que des produits finis, principalement pour le compte de la société mais également pour la vente de produits sur les marchés asiatique et européen. Sa gamme de produits, la plus complète sur le marché, inclut quatorze produits. Une partie des produits manufacturés par l'usine de Brampton est distribuée et installée au Québec, en Ontario et en Alberta.

Ce secteur inclut également les opérations provenant de la division Silver Cross, soit un réseau de franchisés et de magasins corporatifs par lesquels est vendu de l'équipement d'accessibilité neuf et recyclé, et un programme d'identification de prospects par lequel sont distribués les noms de clients potentiels à près de 100 affiliés en Amérique du Nord.

Les produits de Savaria sont conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME). Les normes et les codes applicables sont CSA B355 (ascenseurs pour personnes à mobilité réduite), ASME A18.1 (norme de sécurité pour les plates-formes élévatrices et les sièges d'escaliers) et CSA B44 (code de sécurité pour les ascenseurs).

Certains produits vendus aux États-Unis doivent aussi respecter le code de la Food and Drug Administration (FDA). Ces normes de sécurité spécifient les exigences minimales pour la conception, la construction, l'installation et les tests des équipements d'accessibilité.

Les produits sont vendus sur les marchés commercial (50 %) et résidentiel (50 %). Le secteur *Accessibilité* a généré des revenus de l'ordre de 96 millions \$ en 2016 (83 millions \$ en 2015) ce qui représente 80 % (87 % en 2015) des revenus totaux de la société.

Production

Savaria conçoit et fabrique ses produits d'accessibilité et ses ascenseurs à son usine de Brampton (Ontario). Les tests des produits sont réalisés à cet endroit. Lorsque des composantes sont reçues, elles sont comparées au concept original. Des échantillons sont sélectionnés lors de chaque livraison reçue et sont soumis à des tests rigoureux. Une fois que les échantillons ont passé avec succès tous les tests de contrôle de qualité, le produit est sous-assemblé. D'autres composantes sont ensuite peintes, puis survient l'assemblage des composantes électriques/électroniques. Le contrôle de la qualité, l'inspection et l'examen sont effectués par des employés qui ne sont pas sur la chaîne d'assemblage et qui se spécialisent dans le processus de contrôle de la qualité.

Composantes

Savaria acquiert environ 80 % des composantes requises auprès de fournisseurs externes et assemble les produits finaux. Les plans des différentes composantes utilisées pour assembler les produits finaux sont soumis à des sous-traitants qui fournissent ces composantes à Savaria selon l'approche « juste-à-temps ». Les fournisseurs se font concurrence sur les prix, la livraison, le service et la qualité. Le taux de rotation de l'inventaire est de quatorze semaines.

Nouveaux produits

La société possède deux centres de recherche et développement; le plus important est situé à Huizhou (Chine), et l'autre à Magog (Québec). Le premier est responsable du développement des produits d'accessibilité tels que les sièges d'escalier, et le deuxième des produits de la nouvelle gamme des lève-patient.

Concurrence

Savaria a deux principaux concurrents au sein de l'industrie nord-américaine des produits d'accessibilité. La majeure partie des renseignements relatifs à ces concurrents a été obtenue par l'entremise de leurs sites internet respectifs et par des renseignements fournis directement par Savaria.

Bruno Independent Living Aids, Inc., Oconomowoc (Wisconsin), États-Unis
Garaventa (Canada) Ltd., Surrey (Colombie-Britannique), Canada

Employés

Ce secteur emploie un total de 395 personnes: 181 dans l'assemblage, 88 dans l'administration, 47 dans l'installation, 44 en ventes et marketing et 35 en ingénierie et recherche et développement.

Opérations à l'étranger

Les opérations à l'étranger du secteur *Accessibilité* sont les ventes de produits finis et les achats de matières premières. En 2016, 64 % de ses revenus sont provenus des États-Unis, 29 % du Canada et le

reste du marché international. Pour ce qui est des achats, environ 27 % proviennent du Canada, 15 % des États-Unis, 49 % de l'Asie, et le reste, d'autres pays. À noter que 92 % des achats en Asie proviennent de la filiale *Savaria Huizhou*. Voir aussi *Facteurs de risques > Facteurs généraux > Fluctuations des devises*, ci-dessous.

B. Véhicules adaptés

Aperçu des activités

Par son secteur *Véhicules adaptés*, elle effectue la conversion et l'adaptation de fourgonnettes afin de faciliter le transport des personnes à mobilité réduite via ses filiales *Van-Action* (Laval, Québec) et *Freedom Motors* (Brampton, Ontario). Sa nouvelle filiale, *Silver Cross Automotive*, qui a acquis en mai 2016 les actifs de la division automobile de *Shoppers Home Health Care* (une division de *Shoppers Drug Mart*), effectue la distribution de véhicules convertis dans les marchés de vente au détail de l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. La gamme de produits comporte des modèles avec entrée arrière, latérale ou double. Par le biais d'une rampe et d'un plancher abaissé, les fourgonnettes deviennent accessibles en fauteuils roulants. Elles peuvent être utilisées pour fins personnelles ou commerciales. *Van-Action* adapte également des véhicules en installant des plates-formes élévatrices, des treuils motorisés, diverses commandes manuelles et d'autres accessoires qui aident les personnes à mobilité réduite à conduire.

Ce secteur a généré des revenus de 23 millions \$ en 2016 (13 millions \$ en 2015) représentant 20 % (13 % en 2015) des revenus totaux de la société.

Production

Les filiales de ce secteur conçoivent, fabriquent, testent, et distribuent des fourgonnettes à plancher abaissé pour fauteuils roulants. Environ 600 véhicules ont été convertis en 2016. La chaîne de production consiste en plusieurs étapes, dont le démontage des composantes intérieures et mécaniques de la fourgonnette, l'ouverture du plancher, la soudure d'un nouveau plancher, la peinture, le recâblage de l'électricité, le réassemblage des composantes mécaniques et de l'intérieur de la camionnette, ainsi que l'essai routier.

Composantes

Environ 300 composantes sont utilisées pour convertir les fourgonnettes. De ce nombre, environ 80 % proviennent de fournisseurs externes. Le taux de rotation de l'inventaire est de seize semaines.

Nouveaux produits

Deux nouveaux produits basés sur la plate-forme de la *Chrysler Pacifica* sont dans leur phase finale de développement; le premier est une fourgonnette à accès latérale et le second, à accès arrière. Ces véhicules ont été dévoilés en février 2017 et seront disponibles à la fin du deuxième trimestre de 2017.

Concurrence

Savaria a trois principaux concurrents au sein de l'industrie nord-américaine des véhicules adaptés:

Braun Corporation, Winamac (Indiana), États-Unis

VMI, Phoenix (Arizona), États-Unis

Sidewinder, Chilliwack (Colombie-Britannique), Canada

Employés

Ce secteur emploie un total de 121 personnes: 74 dans l'assemblage, 20 dans l'administration, 19 en ventes et marketing et 8 en ingénierie et recherche et développement.

Opérations à l'étranger

En 2016, environ 95 % des revenus sont provenus du Canada et 5 % d'un client en Suède. Pour ce qui est des achats, environ 86 % sont en provenance du Canada et le reste est importé des États-Unis.

FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels Savaria peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes qui ne sont pas actuellement connus de la société ou qu'elle juge actuellement négligeables pourraient également nuire aux affaires de Savaria. Si l'un des risques suivants se produit effectivement, l'entreprise, les conditions financières ou les résultats d'exploitation pourraient être affectés de manière significative.

Facteurs généraux

Financement - Savaria peut avoir besoin de financement supplémentaire à l'avenir. La capacité de la société d'organiser un tel financement dépendra, en partie, des conditions qui prévalent sur le marché des capitaux, ainsi que du rendement des affaires de la société. Il ne peut y avoir aucune assurance que Savaria aura du succès dans ses efforts pour organiser du financement supplémentaire à des conditions satisfaisantes pour la société. Si un financement supplémentaire est réalisé par l'émission d'actions de la trésorerie de la société, les actionnaires peuvent subir une dilution supplémentaire et le contrôle de la société peut changer. Si des fonds suffisants ne sont pas disponibles, ou ne sont pas disponibles à des conditions acceptables pour Savaria, elle peut ne pas être en mesure de tirer parti d'opportunités d'affaires, de développer de nouveaux produits ou de répondre aux pressions concurrentielles.

Gammes de produits limitées et risques de retards - La plupart des ventes de Savaria sont actuellement dérivées à partir d'un nombre limité de produits et ces produits sont censés produire une partie substantielle du chiffre d'affaires de la société à court terme. En outre, la société peut subir des retards dans le développement de nouveaux produits et l'amélioration des produits existants.

Coûts - Les coûts fixes, y compris les coûts associés à la location, la main-d'œuvre, l'amortissement et les intérêts débiteurs comptent pour une part importante des coûts et des dépenses de la société. En conséquence, les arrêts de la chaîne de production ou une faible productivité résultant d'une baisse de la demande, de la défaillance de l'équipement ou d'autres facteurs pourraient entraîner des pertes d'exploitation importantes pour Savaria.

Risques liés à la croissance - La croissance potentielle de Savaria peut imposer un lourd fardeau sur la direction et les autres ressources. La capacité de la société à gérer efficacement sa croissance lui demandera de continuer à développer et à améliorer ses activités financières et autres systèmes internes, ainsi que sa capacité de développement des affaires et de former, motiver et gérer ses employés. Si Savaria est incapable de financer et de gérer efficacement sa croissance, cette incapacité pourrait avoir un effet défavorable important sur la qualité de ses produits, sa capacité à conserver son personnel clef, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Fluctuations des devises - La société réalise approximativement 58 % de ses ventes en monnaies étrangères et est, par conséquent, exposée à des risques de marché liés aux fluctuations des monnaies étrangères. Une fluctuation importante dans les taux de change pourrait avoir un impact important sur ses ventes et, par conséquent, sa marge brute. Ces risques sont partiellement compensés par ses achats de matières en dollars US et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés comme des contrats de change à terme. Ces contrats confèrent à la société l'obligation de vendre des dollars US à un taux prédéterminé.

Fluctuations des taux d'intérêt - Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée la société découle de ses prêts à long terme, ses avances bancaires et ses emprunts à long terme. Les emprunts à taux variables exposent la société au risque de variation des flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt, tandis que les emprunts à taux fixes exposent la société au risque de variation de la juste valeur en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. La majorité de la dette de la société est à taux variables. Afin de minimiser ce risque, la société a conclu des contrats de swap pour certaines de ses dettes à long terme.

Dépendance à l'égard du marché américain

En 2016, le pourcentage des revenus de Savaria réalisés aux États-Unis s'est établi à 51 % (55 % en 2015). La rentabilité de la société pourrait, par conséquent, être affectée par tout événement important pouvant miner l'économie américaine ou les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis.

Concurrence

Il y a un certain nombre de sociétés qui vendent et distribuent des produits d'accessibilité. Certaines de ces entreprises peuvent disposer de beaucoup plus de ressources techniques et financières, de plus grandes capacités de recherche et développement, de commercialisation, de distribution, de ressources humaines et de produits déjà connus sur le marché. Pour plus d'information, voir sections « Concurrence » des secteurs, ci-dessus.

L'industrie des produits d'accessibilité est assujettie à l'évolution technologique. Il ne peut y avoir aucune assurance que les développements par d'autres ne rendront pas les produits de Savaria non concurrentiels ou qu'elle sera en mesure de suivre le rythme des développements technologiques. Certains de ces produits peuvent avoir une approche totalement différente pour obtenir le résultat désiré que les produits développés par Savaria et pourraient être plus efficaces et moins coûteux que les produits de Savaria.

Personnel clef

Savaria croit que son succès futur dépendra de sa capacité à conserver son personnel de gestion clef, y compris Marcel Bourassa, président de la société et chef de la direction, en raison de son expérience et

de ses connaissances dans les domaines du développement, des opportunités d'affaires et des défis à relever par Savaria. La société pourrait ne pas réussir à attirer et à retenir des employés clefs dans le futur. Le succès futur de Savaria et sa capacité à continuer à croître dépendront aussi en grande partie sur sa capacité à attirer et à retenir plus de personnel qualifié dans le domaine du marketing, des ventes et de la technologie.

La société peut ne pas être en mesure d'embaucher, de former, de retenir, de motiver et de gérer le personnel requis ou d'identifier, de gérer et d'exploiter avec succès les occasions d'affaires existantes et potentielles. La concurrence pour ces types d'employés est intense, attribuable au nombre limité de professionnels qualifiés disponibles sur le marché. L'incapacité d'attirer et de retenir du personnel, en particulier en marketing, en ventes et en technologie pourrait rendre difficile à la société de gérer ses activités et atteindre ses objectifs.

Responsabilité du fabricant

Savaria, comme les autres entreprises de fabrication, est soumise à une variété de responsabilités liées à ses activités, y compris la responsabilité liée à des défauts possibles de ses produits et les dépenses éventuelles qui y sont liées. Ses produits sont très complexes et sophistiqués et, de temps à autre, peuvent contenir des défauts de conception et de fabrication qui sont difficiles à détecter et à corriger. Il ne peut y avoir aucune assurance que des défauts ne seront pas trouvés dans de nouveaux produits après le début des expéditions ou, s'ils sont découverts, que la société sera en mesure de corriger de tels défauts avec succès et en temps opportun. En outre, malgré les tests effectués par la société sur l'ensemble de ses produits pour toujours produire des produits impeccables du premier coup, il n'y a aucune assurance que Savaria sera en mesure de simuler entièrement l'environnement dans lequel ses produits seront installés et utilisés. En conséquence, la société peut être incapable de détecter adéquatement les défauts dans la conception et la fabrication de ses produits et ils peuvent ne se manifester qu'après que les produits aient été installés. Les conséquences de ces défauts et ces défaillances pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de la société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Conformément aux pratiques de l'industrie, Savaria permet aux clients de retourner un produit sous garantie pour être réparé, remplacé ou pour obtenir un crédit. Bien que la société alloue une provision pour les retours anticipés, et que la direction estime que les provisions de la société sont adéquates, il n'y a aucune assurance que ces retours de produits ne dépasseront pas ces provisions et pourraient affecter défavorablement de façon importante les résultats d'exploitation futurs. Si l'un des produits distribués par Savaria s'avère défectueux, la société peut être tenue de rembourser le prix ou de remplacer le produit. Le remplacement ou le rappel de ces produits peut causer à la société des dépenses importantes et nuire à la réputation de Savaria et de ses produits.

Savaria souscrit à une assurance responsabilité et autres qu'elle croit être conforme aux pratiques de l'industrie. Néanmoins, une telle couverture ne peut suffire à protéger pleinement la société contre les dommages et intérêts substantiels qui peuvent résulter des défauts et des défaillances de ses produits.

Réglementation gouvernementale

Tous les produits de Savaria doivent répondre aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME), et certains produits vendus aux États-

Unis doivent respecter le code de la Food and Drug Administration (FDA). Bien que Savaria a l'intention de chercher à obtenir toutes les approbations nécessaires pour ses futurs produits, il ne peut y avoir aucune assurance que les normes et les codes relatifs à ces approbations ne changeront pas, ce qui nécessitera des autorisations supplémentaires, et que Savaria sera en mesure d'obtenir toutes les approbations nécessaires à des coûts acceptables et dans les délais souhaités.

Retour sur investissement

Savaria peut continuer à développer ses affaires et ses produits grâce à l'acquisition d'entreprises, de produits et de technologies supplémentaires. Il ne peut y avoir aucune assurance que la société sera en mesure d'identifier, d'acquérir et de gérer de façon rentable des opportunités d'affaires supplémentaires ou d'intégrer avec succès dans la société, les entreprises, les produits ou les technologies acquises, sans des dépenses importantes, des retards ou d'autres problèmes d'exploitation ou financiers. En outre, les acquisitions impliquent un certain nombre de risques particuliers, notamment le détournement de l'attention de la direction, l'insuccès à conserver le personnel clef, des événements ou des circonstances imprévues et des responsabilités légales; certaines ou l'ensemble de celles-ci pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. En outre, il ne peut y avoir aucune assurance que les entreprises, les produits ou la technologie acquis, le cas échéant, permettront d'atteindre les revenus et les bénéfices anticipés. Une acquisition pourrait également entraîner une émission potentiellement dilutive des titres de participation. Si une stratégie de croissance par acquisition est poursuivie, l'échec de la société de gérer cette stratégie avec succès pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de Savaria, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Résultats d'exploitation

Rien ne garantit que la société atteigne la rentabilité dans l'avenir ou qu'elle sera en mesure de générer suffisamment de liquidités provenant de l'exploitation, ou d'obtenir un financement suffisant, pour financer ses opérations. Les résultats annuels et trimestriels de Savaria sont affectés par un certain nombre de facteurs. Les principaux facteurs influençant les résultats d'exploitation sont le volume et l'échéancier des commandes des clients, les fluctuations des coûts des matériaux et le rapport entre le coût des matériaux et celui de la main-d'œuvre et des frais généraux de fabrication. D'autres facteurs affectant les résultats d'exploitation annuels et trimestriels comprennent la concurrence par les prix, l'expérience de la société dans la fabrication d'un produit particulier, les économies réalisées par la société par sa gestion des inventaires, les immobilisations et la capacité de fabrication, l'augmentation des dépenses au bon moment en prévision d'une augmentation des ventes, la planification des acquisitions au bon moment et les coûts d'intégration connexes, les livraisons des produits aux clients, les produits défectueux, la pénurie de matières premières ou de main-d'œuvre, des dépenses ou des radiations liées aux acquisitions, les coûts de commercialisation et de distribution, les frais relatifs à l'agrandissement des installations de fabrication existantes et l'ensemble des conditions économiques dans l'industrie des produits d'accessibilité. N'importe lequel de ces facteurs ou une combinaison de ceux-ci pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats de la société, ses activités, ses perspectives et sa situation financière et pourraient faire varier les résultats d'une période à l'autre.

Remboursement des soins de santé

La capacité de Savaria à augmenter ses ventes de produits d'accessibilité peut dépendre, en partie, dans

quelle mesure le remboursement du coût de ses produits sera disponible auprès des autorités gouvernementales d'administration de la santé, des assureurs privés en soins de santé, et d'autres organisations. Les tiers payeurs contestent de plus en plus le prix de l'équipement médical. Il ne peut y avoir aucune assurance que les tiers payeurs aideront à l'avenir les acheteurs potentiels de produits de Savaria.

Droits de propriété

Une grande partie du savoir-faire et de la technologie de Savaria ne peut pas être brevetée, même si ce savoir-faire et cette technologie peuvent constituer des secrets commerciaux. Il ne peut y avoir aucune assurance que la société sera en mesure de protéger de façon significative ses droits sur ses secrets commerciaux. Pour aider à protéger ses droits, Savaria devrait exiger de ses employés, ses consultants, ses fournisseurs et ses sous-traitants qu'ils concluent des ententes de confidentialité. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces accords offrent une protection significative pour les droits de la société sur ses secrets commerciaux, son savoir-faire ou toute autre information confidentielle dans le cas de toute utilisation non autorisée ou la divulgation.

Modification technologique

Les produits de Savaria sont fabriqués selon les spécifications de chaque pays dans lequel le produit est vendu. Un pays peut annoncer des changements à ses spécifications pour la conception des produits qui peuvent influencer de façon importante les processus de conception, de production et de mise en œuvre de Savaria, forçant ainsi l'absorption de coûts supplémentaires tout en s'adaptant aux nouvelles spécifications.

DIVIDENDES

Au cours de chacune des années indiquées, la société a déclaré les dividendes suivants par action:

	2016	2015	2014
Actions ordinaires	0,215 \$	0,17 \$	0,24 \$

Ces dividendes ont été versés conformément à la politique de la société en vigueur. En septembre 2016, le dividende trimestriel est passé de 5 cents (0,05 \$) par action ordinaire à 6.5 cents (0,065 \$).

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier et de deuxième rang, sans ou avec valeur nominale. En date de la présente notice annuelle, 37 787 946 actions ordinaires sont émises et en circulation entièrement libérées et non cotisables. Aucune action privilégiée de premier ou deuxième rang n'est émise et en circulation en date de la présente notice annuelle.

Les détenteurs des actions ordinaires ont droit à des dividendes si et tel que déclaré par le conseil d'administration, à une voix par action aux assemblées des actionnaires de la société et, en cas de liquidation, de recevoir les avoirs de la société qui sont distribuables aux porteurs des actions ordinaires.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume

Les actions ordinaires de la société se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole « SIS ». Le cours des actions ordinaires pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 va comme suit:

Mois	Cours par action			Volume
	Haut	Bas	Fermeture	
janvier	5,46 \$	4,37 \$	5,25 \$	775 063
février	5,90 \$	5,05 \$	5,73 \$	390 188
mars	6,50 \$	5,65 \$	6,18 \$	1 029 981
avril	7,38 \$	5,90 \$	7,14 \$	905 354
mai	9,00 \$	6,90 \$	8,48 \$	1 752 155
juin	8,48 \$	7,74 \$	8,29 \$	1 454 565
juillet	9,15 \$	8,25 \$	8,60 \$	987 744
août	9,84 \$	8,30 \$	9,65 \$	1 074 291
septembre	11,60 \$	9,40 \$	11,33 \$	1 407 777
octobre	12,68 \$	10,73 \$	12,42 \$	1 335 435
novembre	12,50 \$	10,51 \$	11,16 \$	2 239 750
décembre	11,28 \$	9,85 \$	10,87 \$	1 271 016

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant énonce le nom et la municipalité de résidence de chacun des administrateurs et dirigeants de la société, leur poste dans la société, leur occupation principale présentement et au cours des cinq années précédentes, et le nombre d'actions ordinaires de la société dont cette personne a avisé être le bénéficiaire effectif, directement ou indirectement, ou sur lesquelles un contrôle ou la direction est exercé, en date de la présente notice annuelle. Chacun de ces administrateurs sera nommé pour élection à l'assemblée annuelle de la société. S'ils sont réélus, ils exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle, jusqu'à leur démission ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés conformément à la Business Corporations Act (Alberta) et les règlements administratifs de la société.

Nom et municipalité de résidence	Poste chez Savaria et principales occupations au cours des cinq dernières années	Actions ordinaires détenues en propriété véritable et/ou contrôlées et pourcentage du total des actions ordinaires émises et en circulation
Marcel Bourassa Georgetown, Ontario	Président, chef de la direction (CEO) et administrateur de la société depuis mars 2002. Président des filiales en propriété exclusive de la société.	11 093 200 ⁽¹⁾ (29,4 %)
Jean-Marie Bourassa Montréal, Québec	Chef de la direction financière (CFO) et administrateur de la société depuis mars 2002. Président et directeur de <i>Bourassa Boyer inc.</i> , firme de comptables professionnels agréés, depuis 1980. Administrateur de 5N Plus inc. et président du comité d'audit depuis décembre 2007.	2 810 500 ⁽²⁾ (7,4 %)
Robert Berthiaume Montréal, Québec	Ingénieur professionnel de Savaria Concord depuis 1991. Directeur de la société depuis mars 2002.	35 000 (0,1 %)
Peter Drutz ⁽³⁾ Richmond Hill, Ontario	Président de <i>KanKare Home Services Inc. (dba Comfort Keepers)</i> depuis août 2004. Directeur de la société depuis octobre 1999.	133 766 (0,4 %)
Jean-Louis Chapdelaine Pointe-Claire, Québec	Président de <i>Saraguay Investment Inc.</i> depuis 1975. Directeur de la société depuis mai 2005.	145 000 (0,4 %)
Sylvain Dumoulin ⁽³⁾ L'Île-Bizard, Québec	Consultant immobilier et construction depuis 2005. Contrôleur de <i>Les excavations Gilbert Théorêt</i> depuis février 2017. Directeur de la société depuis septembre 2010.	60 000 (0,2 %)

Nom et municipalité de résidence	Poste chez Savaria et principales occupations au cours des cinq dernières années	Actions ordinaires détenues en propriété véritable et/ou contrôlées et pourcentage du total des actions ordinaires émises et en circulation
Alain Tremblay ⁽³⁾ Laval, Québec	Vice-président finances et opérations de <i>Gestion Benoit Dumoulin inc.</i> depuis 2013. Vice-président finances et exploitation de <i>Habitations Raymond Allard inc.</i> de 2012 à 2013. Vice-président contrôle et administration chez <i>Hôtels du Gouverneur</i> de 2009 à 2012. Directeur de la société depuis septembre 2011.	50 000 (0,1 %)

(1) Sur les 11 093 200 actions ordinaires indiquées, 10 700 000 sont détenues indirectement par le biais de *Les Élévateurs Savaria Inc.*, 392 300 sont détenues indirectement par l'intermédiaire de *9099-4591 Québec Inc.*, qui sont toutes les deux contrôlées par Marcel Bourassa et ses enfants, et 900 sont détenues personnellement par Marcel Bourassa.

(2) Sur les 2 810 500 actions ordinaires indiquées, 2 675 000 sont détenues indirectement par le biais de *Les Élévateurs Savaria Inc.*, 135 500 sont détenues personnellement par Jean-Marie Bourassa.

(3) Membres du comité d'audit de la société. M. Dumoulin est président du comité d'audit.

Les administrateurs et les dirigeants de la société, en tant que groupe, ont la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de 14 553 584 (38,5 %) des actions émises et en circulation.

Ordonnances d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

1. Aucun des administrateurs ou des dirigeants de la société n'a été, en date de la notice annuelle, ou n'a été dans les 10 années précédant la date de la notice annuelle, un administrateur, un chef de la direction ou un chef de la direction financière (y compris Savaria) qui:
 - a) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été émise alors que l'administrateur ou le dirigeant a agi en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou un chef de la direction financière, ou
 - b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été émise après que le directeur ou le dirigeant ait cessé d'être un administrateur, un chef de la direction ou un directeur administratif et financier et qui résulte d'un événement survenu pendant que cette personne a agi en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou un chef de la direction financière.

Pour l'application de la sous-section 1, « ordonnance » veut dire une ordonnance d'interdiction d'opérations, un ordre semblable à une ordonnance d'interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à l'entreprise l'accès à toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières qui était en vigueur pour une période de plus de 30 jours consécutifs.

2. Aucun des administrateurs ou des dirigeants de la société ou des actionnaires détenant un nombre suffisant de titres de Savaria pour affecter de façon importante le contrôle de la société

- a) était, en date de la présente notice annuelle, ou a été au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur ou un dirigeant d'une société (y compris Savaria) qui, pendant que cette personne a agi en cette qualité, ou dans l'année qui suit la date à laquelle cette personne a cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition en vertu de la législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet ou intenté une poursuite, un arrangement ou un compromis avec ses créanciers ou a eu un administrateur judiciaire ou un syndic nommé pour détenir ses biens, ou
- b) a au cours des 10 années précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition en vertu de toute loi relative à la faillite ou l'insolvabilité ou est devenu l'objet ou a intenté une poursuite, un arrangement ou un compromis avec ses créanciers ou a eu un administrateur judiciaire ou un syndic nommé pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs et dirigeants de Savaria peuvent servir comme administrateurs ou dirigeants, ou avoir des participations significatives dans d'autres sociétés, ou être engagés ou s'engager dans des activités commerciales dans le domaine des produits d'accessibilité ou dans d'autres domaines, en leur nom propre et au nom d'autres sociétés et entités. Dans la mesure où ces autres sociétés ou entités peuvent participer à des entreprises dans lesquelles la société peut participer, les administrateurs ou dirigeants de la société peuvent avoir un conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts, le cas échéant, seront soumis à des procédures et des recours prévus par la Business Corporations Act (Alberta).

En date de la présente notice annuelle, la société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts important existant ou potentiel entre la société et un administrateur ou un dirigeant de la société.

PROMOTEURS

Marcel Bourassa et Jean-Marie Bourassa peuvent être considérés comme promoteurs de la société. Le tableau suivant indique le nombre et le pourcentage de chaque catégorie de titres de la société dont les promoteurs ont la propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles ils exercent un contrôle:

Nom du promoteur et poste chez Savaria	Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus
Marcel Bourassa Président et chef de la direction	11 093 200 ⁽¹⁾ actions ordinaires (29,4 %)
Jean-Marie Bourassa Chef de la direction financière (CFO)	2 810 500 ⁽²⁾ actions ordinaires (7,4 %)

⁽¹⁾ Sur les 11 093 200 actions ordinaires indiquées, 10 700 000 sont détenues indirectement par le biais de *Les Éleveurs Savaria Inc.*, 392 300 sont détenues indirectement par l'intermédiaire de *9099-4591 Québec Inc.*, qui sont toutes les deux contrôlées par Marcel Bourassa et ses enfants, et 900 sont détenues personnellement par Marcel Bourassa.

⁽²⁾ Sur les 2 810 500 actions ordinaires indiquées, 2 675 000 sont détenues indirectement par le biais de *Les Éleveurs Savaria Inc.* et 135 500 sont détenues personnellement par Jean-Marie Bourassa.

Le tableau suivant énonce la nature et la quantité de tout ce qui a de la valeur, y compris l'argent, les propriétés, les contrats, les options ou les droits de toute nature perçus par le président et chef de la direction directement ou indirectement de Savaria ou ses filiales en propriété exclusive. À noter que le chef de la direction financière ne reçoit pas de rémunération.

Nom et poste principal	Salaire	Prime	Autre rémunération annuelle	Valeurs mobilières sous option	Autres articles de valeur reçus
Marcel Bourassa	400 000 \$	300 000 \$	aucune	aucune	aucun

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Les administrateurs, dirigeants et principaux actionnaires de la société (et les associés et sociétés affiliées connus de ces personnes) n'ont eu aucun intérêt direct ou indirect dans des opérations importantes impliquant la société, ou ses filiales dans le dernier exercice financier ou dans toute opération importante proposée.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la société est Société de Fiducie Computershare du Canada. Computershare tient les registres de la société au 1500, rue Université, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8.

CONTRATS IMPORTANTS

Savaria n'a conclu aucun contrat important qui n'est pas divulgué ou autrement inscrit dans le cours normal des affaires.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

KPMG s.r./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs de la société et ont préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires en date du 6 mars 2017, pour les états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. À cette même date, *KPMG s.r./S.E.N.C.R.L.* est objectif à l'égard de la société au sens du Code de déontologie de l'*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

COMITÉ D'AUDIT

Charte du comité d'audit

Voir l'annexe A.

Composition du comité d'audit

Les membres du comité d'audit sont Sylvain Dumoulin, CPA, CA (président), Peter Drutz, MBA et Alain Tremblay, CPA, CA. Chaque membre du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières.

Formation et expérience pertinente

Sylvain Dumoulin

M. Dumoulin a obtenu son BAA en mai 1986 de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) et son diplôme de comptable agréé en 1988, au cours de sa formation professionnelle avec Raymond, Chabot, Martin, Paré, cabinet de comptables agréés de 1986 à 1989. Il a été employé par Groupe Immobilier Grilli Inc. de 1989 à 2002, les 4 dernières années comme vice-président des finances et en tant que membre du conseil d'administration de la société. Parmi ses réalisations au cours de cette période, M. Dumoulin a travaillé activement à l'émission d'actions de Grilli sur le marché boursier en 1992 et sur la restructuration financière de la société en 1996. Il agit maintenant comme consultant pour plusieurs entreprises dans l'immobilier et la construction. Depuis février 2017, il occupe également le poste de contrôleur pour *Les excavations Gilbert Théorêt*.

Peter A. Drutz

M. Drutz a obtenu sa maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Faculty of Administrative Studies à l'Université York en 1984. Il était vice-président directeur des ventes au détail pour Indigo Books and Music d'avril 2003 à septembre 2004, et avec Amex Canada de 1982 à 2003, les 8 dernières années comme vice-président et directeur général de la division réseau des services de voyage. Depuis 2004, M. Drutz a été président et chef de la direction de KanKare Home Services Inc, qui est le franchiseur

principal pour les opérations canadiennes de Comfort Keepers, une entreprise fournissant des soins à domicile aux personnes âgées et autres personnes ayant besoin d'aide. Au cours de sa carrière, il a acquis de l'expérience dans l'analyse des états financiers et il a une compréhension des contrôles internes et des procédures pour la communication de l'information financière. Il est familier avec les fonctions et la gouvernance du comité d'audit grâce à son implication auprès de Savaria et dans le conseil d'administration de la Amex Bank of Canada et différents autres organismes à but non lucratif.

Alain Tremblay

M. Tremblay a obtenu son BAA en mai 1987 de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et son titre de comptable agréé en 1989, pendant qu'il travaillait pour KPMG, de 1987 à 1992. Il a ensuite été employé par le Groupe immobilier Grilli de 1992 à 1996 en tant que contrôleur de la société, et de 2002 à 2009 en tant que vice-président finances et membre du conseil d'administration de la société. Il a également agi à titre de directeur des finances pour les sociétés Provigo et Loblaw, dans les services d'analyse financière et d'audit interne. De 2000 à 2002, il a agi à titre de contrôleur pour la division textile chez Gildan Activewear, comprenant 10 usines et centres de distribution à travers l'Amérique. Plus récemment, il a agi à titre de vice-président contrôle et administration pour la chaîne d'Hôtels Gouverneur et agi depuis 2013 en tant que vice-président finances et opérations pour la société immobilière et de construction Gestion Benoit Dumoulin inc. Parmi ses réalisations, M. Tremblay a contribué à remettre sur pieds financièrement Groupe immobilier Grilli, en mettant en place plusieurs accords financiers permettant à la société de croître considérablement. Il a également contribué à diverses implantations de logiciels comptables dans un rôle participatif, ou en tant que chef d'équipe du projet. Au service d'une entreprise ou d'une autre, il assume les fonctions de vice-président depuis plus de 14 ans.

Honoraires des auditeurs externes (par catégorie)

Année	Honoraires d'audit	Honoraires reliés à l'audit	Honoraires pour services fiscaux	Tous les autres honoraires
2016	185 330 \$	7 900 \$	1 250 \$	néant
2015	163 650 \$	5 000 \$	10 750 \$	néant

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, les principaux porteurs des titres et des options d'achat de titres de la société, seront contenus dans la circulaire d'information de la société pour l'assemblée annuelle. Des informations financières supplémentaires sont fournies dans les états financiers comparatifs de Savaria pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Des copies de la circulaire d'information et des états financiers consolidés peuvent être obtenues sur demande auprès de la société à son siège social. Des renseignements complémentaires relatifs à Savaria peuvent aussi être consultés sur SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche) à www.sedar.com, et sur le site Internet de Savaria à www.savaria.com.

ANNEXE A: CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

1. Objectifs

Le comité d'audit de Savaria (le « Comité ») est établi par et parmi le conseil d'administration (le « Conseil ») dans le but de superviser les processus de comptabilité et de communication financière, ainsi que la vérification des états financiers de la société.

2. Composition

Le Comité se compose de trois administrateurs ou plus tel que déterminé par le Conseil, aucun d'entre eux n'étant membre de la direction de Savaria, et qui sont tous « indépendants », tel que ce terme est utilisé dans le « Règlement 52-110 sur le comité d'audit » (le « Règlement 52-110 »), sauf si le Conseil détermine que l'exemption prévue à l'article 3.6 du Règlement 52-110 est disponible et a décidé de s'en prévaloir.

L'expression « indépendant » désigne une personne qui n'a aucune relation importante directe ou indirecte avec la société.

Tous les membres du Comité doivent posséder des « compétences financières » au sens du Règlement 52-110, sauf si le Conseil détermine qu'une exemption de cette obligation est disponible à l'égard de tout membre spécifique en vertu du Règlement 52-110 et a décidé de s'en prévaloir, conformément aux dispositions du Règlement 52-110.

L'expression « compétences financières » signifie la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables qui pourraient raisonnablement être soulevées dans les états financiers de la société.

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil lors de la réunion annuelle d'organisation du Conseil et demeurent membres du Comité jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et qualifiés.

À moins qu'un président ne soit élu par l'ensemble du Conseil, les membres du Comité peuvent désigner un président par vote à la majorité des membres du Comité.

3. Organisation

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Les membres du Comité se réunissent avant ou après chaque réunion sans la direction. Dans le cadre de son mandat de favoriser une communication ouverte, le Comité doit se réunir au moins une fois par an avec la direction et avec les auditeurs externes, lors de séances à huis clos distinctes, afin de discuter de toute question que le Comité ou chacun de ces groupes croit devoir être discutée en privé. Le chef de la direction financière (CFO) peut, à la discrétion du Comité, être présent aux réunions du Comité et peut être dispensé en tout ou en partie de ces réunions par le président du Comité.

Le procès-verbal de toutes les réunions du Comité doit être pris et le Comité doit rendre compte des résultats de ses réunions et de ses examens entrepris et des recommandations ou des résolutions

associées au Conseil. Une résolution écrite, signée par tous les membres du Comité qui ont droit de vote sur cette résolution lors d'une réunion du Comité, est une résolution valable du Comité.

Le quorum pour les réunions du Comité est la majorité de ses membres, et les règles de convocation, de tenue, de conduite et d'ajournement des réunions du Comité sont les mêmes que celles qui régissent le Conseil.

Les membres du Comité peuvent participer à une réunion du Comité par le biais du téléphone ou d'un autre appareil de communication qui permet à toutes les personnes participant à une telle réunion de s'entendre les unes les autres.

Le Comité veille à l'existence d'une procédure annuelle pour évaluer la performance du Comité et de ses membres.

4. Responsabilités et fonctions

a) Communication de l'information financière et divulgation de documents

Pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, le Comité doit:

- a. Examiner avec la direction et les auditeurs externes les états financiers annuels et les notes afférentes, le rapport des auditeurs externes et le communiqué de presse, y compris l'information contenue dans l'analyse du rapport de gestion, avant de recommander l'approbation du Conseil et avant leur publication, leur dépôt et leur distribution.
- b. Examiner avec la direction les états financiers trimestriels et les notes afférentes et le communiqué de presse, y compris l'information contenue dans le rapport de gestion, avant de recommander l'approbation du Conseil et avant leur publication, leur dépôt et leur distribution.
- c. Examiner les informations financières contenues dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de sollicitation des procurations, les prospectus et les autres documents contenant des informations similaires, avant de recommander l'approbation du Conseil et avant leur publication, le dépôt et leur distribution auprès des autorités réglementaires au Canada.
- d. Veiller à ce que les états financiers trimestriels et vérifiés annuels de la société présentent fidèlement, conformément aux principes comptables généralement reconnus, la situation financière avant de recommander l'approbation du Conseil.
- e. Examiner, avec les auditeurs externes et la direction, la qualité, la pertinence et l'exactitude des principes comptables et des politiques de la société, les hypothèses sous-jacentes et les processus de communication des informations financières.
- f. Examiner, avec les auditeurs externes et la direction, les changements proposés aux principes comptables et aux politiques de la société, ainsi que les différentes estimations effectuées par la direction qui pourraient avoir un impact significatif sur l'information financière.
- g. Examiner les rapports à la direction préparés par les auditeurs externes et les réponses de la direction.
- h. Examiner les conclusions importantes des auditeurs au cours de l'année, y compris l'état des recommandations des vérifications précédentes.
- i. Veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour l'examen de la divulgation au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers et revoir périodiquement ces procédures.
- j. Examiner et mettre à jour la présente Charte, lorsque les conditions l'exigent.

b) La gestion des risques et les contrôles internes

Pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, le Comité doit:

- a. S'assurer, en discutant avec les auditeurs externes et la direction, de l'efficacité des contrôles internes et de la fiabilité de l'information financière divulguée.
- b. Rester informés, grâce aux auditeurs externes, de toute faiblesse dans les systèmes qui pourrait entraîner des erreurs ou des lacunes dans la communication de l'information financière ou des écarts par rapport aux politiques comptables de la société ou aux lois et règlements applicables.
- c. Examiner les aspects financiers et comptables des transactions entre parties liées.
- d. Examiner les politiques et les procédures de gestion des risques de la société (c'est-à-dire la couverture, le contentieux et les assurances).
- e. Examiner la couverture d'assurance responsabilité pour les membres du Conseil (annuellement et au besoin).
- f. Examiner les demandes de renseignements de l'Autorité des marchés financiers et les recommandations faites et les mesures prises par la société pour faire face à ces questions.
- g. Aider le Conseil à surveiller que la société se conforme aux exigences réglementaires applicables.

c) Auditeurs externes

Pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, le Comité doit:

- a. Être directement responsable de superviser le travail des auditeurs externes, y compris la résolution des désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de la communication de l'information financière.
- b. Recommander au Conseil les auditeurs externes à être sélectionnés par les actionnaires.
- c. Recommander au Conseil les conditions d'engagement des auditeurs externes, y compris leur rémunération et une confirmation que les auditeurs externes se rapportent directement au Comité.
- d. Sur une base annuelle, examiner et discuter avec les auditeurs toutes les relations importantes que les auditeurs ont avec la société afin de déterminer l'indépendance des auditeurs.
- e. Examiner le rendement des auditeurs externes et approuver toute proposition de renvoi des auditeurs externes lorsque les circonstances le justifient.
- f. Quand il y a un changement d'auditeurs, examiner les questions liées au changement et les renseignements à inclure dans l'avis requis aux organismes de réglementation des valeurs mobilières d'un tel changement.
- g. Périodiquement, rencontrer les auditeurs externes, sans la présence de la direction, pour discuter des contrôles internes et de la complétude et l'exactitude des états financiers de l'organisation.
- h. Examiner, en consultation avec les auditeurs externes, la portée de la vérification et le plan des auditeurs externes.
- i. Préapprouver la réalisation de tous les services de non-vérification par les auditeurs externes et déterminer quels services de non-vérification interdire aux auditeurs externes de fournir.

- j. Examiner et approuver les politiques d'embauche de la société à l'égard des associés, des employés et des anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et anciens de la société.

d) Conformité éthique et juridique

Pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, le Comité doit:

- a. Mettre en place une procédure pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société concernant la comptabilité, les contrôles internes ou la vérification.
- b. Mettre en place une procédure pour la transmission confidentielle, anonyme, par les employés de la société, de préoccupations au sujet d'affaires douteuses concernant la comptabilité ou la vérification.
- c. Mener et autoriser des enquêtes sur toutes les questions sous la responsabilité du Comité. Le Comité doit être autorisé à engager, et à fixer et verser des honoraires à des conseillers indépendants et autres professionnels pour aider à la conduite d'une enquête, sous réserve de l'approbation du Conseil de toute dépense de plus de 10 000 \$ à cet égard.
- d. Voir à la mise en place et au respect par la direction de la société de la politique de divulgation ou de toute autre politique liée à la gouvernance en matière d'information financière, d'opérations, d'activités, de faits ou d'événements pouvant affecter significativement la situation financière de la société.
- e. Effectuer toute autre activité compatible avec la présente Charte, les règlements de la société et les lois, selon ce que Comité ou le Conseil juge nécessaire ou approprié.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 10 DÉCEMBRE 2008